

Prix de l'Abonnement :

POUR LYON.
Un an. . . 32 fr.
Six mois. . . 16
Trois mois. . . 9

DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. . . 36 fr.
Six mois. . . 18
Trois mois. . . 10

HORS DU DÉPARTEMENT.
Un an. . . 40 fr.
Six mois. . . 20
Trois mois. . . 11

LE SALUT PUBLIC

JOURNAL DE LYON

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET LITTÉRAIRE.

ANNONCES : 30 cent. la ligne,
RÉCLAMES : 50 cent. la ligne,
payables d'avance.
Les Abonnements durent 1^{er} et 16
de chaque mois.

On s'abonne, dans les départements,
aux Messageries
et aux Directions des Postes.

Toute demande d'abonnement ou de
renouvellement doit être accompagnée
d'une reconnaissance de la poste ou
d'un mandat à vue sur Lyon.

L'ordre dans la liberté!

24 février 1848!

A LYON, aux Bureaux du Journal, pl. de la Charité, 18. — Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. BIGOT, rédacteur en chef.
Et chez M. MÈRA, libraire, rue Lafont, 4. — celles qui concernent l'administration, à M. JORDANIS, directeur-gérant.
A VILLEFRANCAIS, chez M. Lucas aîné, libraire. — Les articles déposés, et non insérés, ne seront pas rendus.

BOITE POUR LES ANNONCES, AVIS, ETC., PLACE DES TERREBAUX, MAISON THIARFAIT, 1. — DERNIÈRE LEVÉE A SEPT HEURES DU SOIR

Lyon, 6 Janvier 1850.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

C'est une triste tâche que celle de rendre compte des séances de l'Assemblée nationale, lorsque ces séances, comme celle du 2 janvier, finissent par des votes funestes au pays.

De toutes parts on se plaint des instituteurs primaires, du mauvais esprit qui de leur participation aux doctrines anarchiques et de leur active complicité dans une propagande démoralisatrice; de toutes parts on réclame contre eux des mesures répressives. Le gouvernement, frappé de la gravité du mal, fait droit aux justes demandes des populations alarmées; il présente une loi destinée à contenir les abus instituteurs et à frapper les mauvais; il fait son devoir, lui gouvernateur, et l'Assemblée hésite devant le sien! Des ergoteurs, dont l'esprit défilant et dont l'ambition jalouse vient, en cette circonstance, appuyer le montage, veulent savoir pour combien de temps la loi est faite, si elle retardera la grande loi sur l'enseignement, si le pouvoir en abusera pas, et autres questions de la même force. Grâce à eux, l'urgence de cette loi tutélaire n'est prononcée qu'à une voix de majorité, c'est-à-dire que l'urgence est accordée mais sans lui donner ce caractère de vigueur et d'énergie qui ajoute à la loi le prestige de l'autorité.

Si ceux qui ont contribué à ce résultat ont agi suivant l'intention que l'on prête aux légitimistes — dans le but de faire pièce au gouvernement, ils se sont étrangement trompés, car ils n'ont pu qu'à eux-mêmes en manifestant en mauvais vouloir inqualifiable sur une question où le ministère avait pour lui le bon droit et la nécessité, cet autre droit dont le socialisme nous fait en ce moment une loi souveraine.

Au commencement de la séance du 3 janvier, d'interminables réclamations se sont produites sur le scrutin de la veille; de nombreuses irrégularités ont été signalées, et ce pénible incident n'était pas terminé au départ du courrier.

Cela ressemble, dit notre correspondant spécial, à l'acte de contrition de l'Assemblée pour son inconséquence de la veille. Si au moins cet acte de contrition était accompagné d'un ferme propos de ne pas retomber dans les mêmes écarts!

Chemin de Lyon.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, les intrigues recommencent pour ajourner et entraver l'exécution de la ligne unique de Paris à Avignon. Cette fois la compagnie d'Orléans marche le front haut et a quitté le masque; elle propose de se charger de la ligne brisée de Paris à Lyon, se réservant ensuite de souder le chemin d'Avignon à Givors avec celui du centre. Le chemin d'Orléans peut dire :

J'embrasse mon rival, mais pour mieux l'étouffer!
M. Bineau, qui a nettement adopté le principe

de la ligne unique, a repoussé les ouvertures que MM. Bartholony et Jaubert lui ont faites au nom de la compagnie d'Orléans; il persiste dans son projet. Mais battu auprès du ministère, le chemin d'Orléans va renouer ses intrigues du côté de la commission, dans le sein de laquelle il compte de chauds alliés.

Ce n'est là que le premier acte de la comédie à l'aide de laquelle on voudrait enlever à notre ville le transit des expéditions que le midi dirige sur le nord. Le second acte ne se fera pas attendre, c'est la soumission d'Avignon à Givors, dont nous avons parlé précédemment.

Nous espérons que la commission, prévenue de toutes ces menées ambitieuses et déloyales, saura les déjouer et ne se laissera pas surprendre. Une première fois elle a pu être dupe des calculs habiles de quelques groupements de chiffres; en se laissant tromper une seconde fois, elle serait leur complice. Elle ne le voudra pas.

C'est une chose étrange que la mobilité des opinions lorsqu'elles s'inspirent de l'intérêt privé, au lieu de puiser leurs éléments dans l'intérêt général, dans l'appréciation impartiale des convenances publiques, dans la recherche consciencieuse du juste et du vrai. MM. Enfantin et Talbot, qui aujourd'hui combattent avec tant d'acharnement la ligne unique, peussent-ils autrefois en 1846, alors que, administrateurs, l'un de la compagnie de Paris à Lyon, l'autre d'Avignon à Lyon, ils réalisaient par des combinaisons particulières le projet présenté aujourd'hui par le gouvernement. C'est dans ce but qu'ils avaient arrêté d'un commun accord les dispositions suivantes :

1^o Isolement complet du chemin de Lyon qu'ils voulaient établir sur la rive gauche du Rhône, en amont de Lyon, afin d'éviter le chemin de Saint-Etienne;

2^o Construction d'un matériel à six roues qui ne pût, dans aucun cas, servir aux chemins du centre et d'Orléans;

3^o Enfin soumission d'un embranchement de Fontainebleau à Nevers, afin de tenir suspendue sur les chemins d'Orléans et du centre la menace d'une concurrence, si ces deux chemins avaient la pensée de faire une concurrence à la ligne unique, en demandant la prolongation du chemin du centre jusqu'à Lyon.

Ainsi le chemin de Paris à la Méditerranée par le Bourbonnais, si vivement appuyé aujourd'hui par MM. Enfantin et Talbot, n'avait pas alors d'adversaires plus prononcés.

Nous avons sous les yeux un rapport présenté le 11 juin 1846 par le conseil d'administration de l'ancienne compagnie de Paris à Lyon, rapport qui réfute victorieusement les motifs invoqués en faveur du chemin de Paris à Avignon par le Bourbonnais. Nous publions demain deux passages de ce rapport, dit peut-être à la plume de M. Enfantin. Le public jugera de quel côté se trouvait la raison, de quel côté elle est encore aujourd'hui; il verra en même temps qu'il est la bonne foi dans le débat actuel.

Dans les conditions de l'arrangement primitif, intervenu entre M. Lacrosse et la compagnie de la ligne unique, il est une clause qui est, de la part d'une certaine presse, l'objet de démeures dont nous ne comprenons pas la violence. Nous voulons parler du remboursement de cautionnement des anciennes compagnies que l'on repousse soit à titre de remboursement indirect, soit à titre d'encouragement à des grands travaux d'utilité publique. Ceux qui critiquent le plus, persuadés qu'il vaut mieux irriter les préjugés, amener les passions, que guider les jugements et éclairer les esprits, parlent d'agiotage et de spéculations servies par ce remboursement. Et aussitôt tous ces gens si nombreux qui se paient de mots répètent en chœur que le remboursement est une manoeuvre de bourse — une opération scandaleuse — une affaire déloyale; celle-ci produit toujours son effet. La vérité est que le remboursement offert à titre de prime aux actionnaires, doit favoriser les banquiers et les hommes de bourse; est, au contraire, le seul moyen de soustraire la compagnie à leur dépendance, en intéressant à la formation de ce capital le nombre immense de porteurs d'éventualités de ces cautionnements.

Le remboursement de cautionnement n'est point une chose nouvelle, tant s'en faut; nous citerons celui qui a si puissamment contribué à l'emprunt Goucheux, celui de la compagnie du Havre par les plateaux dont M. Bineau était ingénieur, celui de la compagnie d'Orléans, et tant d'autres qui pourraient prouver au besoin que l'état, bien que devenu possesseur des cautionnements par le fait, a souvent considéré ses titres de possession comme imparfaitement établis, surtout lorsque la cause pécuniaire du contrat a eu son action contre la volonté des contractants.

Loin donc d'attaquer le remboursement du cautionnement des anciennes compagnies, nous croyons que c'est là une excellente mesure pour multiplier à l'infini la participation des citoyens à une grande entreprise, pour ce répartir les avantages entre le plus grand nombre possible d'intérêts, et éviter ces accaparements monstrueux dont le précédent régime nous a donné l'exemple. Si le remboursement était accessible à la critique, ce ne serait pas assurément par le côté qu'ont choisi les adversaires maladroits de la concession unique.

Il se passe maintenant aux Etats-Unis quelque chose d'analogue au travail de décomposition qui mine notre pays et arrête la marche du gouvernement. Les partis sont tellement factionnés dans la chambre des représentants, qu'après quarante-huit tours de scrutin on n'a pu réussir à nommer un président; de sorte que le message du général Taylor est suspendu, car le message ne peut être communiqué qu'à une assemblée régulièrement constituée.

Est-ce que le gouvernement représentatif en serait dans sa phase de décadence? Jusqu'à présent il n'a rien produit de bon pour la grandeur de la France, qui est bien évidemment au dessous de ce qu'elle a

été sous une autre forme de gouvernement! Non seulement aux Etats-Unis les ne pouvant s'entendre sur le choix du président, mais les paroles les plus menaçantes pour l'union territoriale et gouvernementale se font entendre à la tribune. L'opération de l'esclavage. Les représentants des Etats-Unis sont menacés par les Etats d'esclaves dont les représentants parlent ouvertement aux abolitionnistes d'une séparation.

On nous écrit de Paris, le 3 janvier :

« Hier dans la séance, après la séance de ce matin, le triste vote de l'Assemblée a produit une sorte de stupeur et presque de désolation générale. Les représentants, en sortant de la séance, étaient effarés et découragés; on eût dit vraiment que l'Assemblée, comme d'habitude, venait de commettre un de ces actes de dévotion dont il y a tant d'exemples dans les annales de nos corps législatifs, par lesquels les députés se font un devoir de sacrifier leur honneur à leur conscience qui est leur force.

« En réalité, on ne peut dire qu'il y ait aujourd'hui un mal fait. Qu'est-ce? Que fut-ce? Où sont ses actes? Voilà qui est fait, qui est brisé et disparaît en trois jours dans le tourbillon du scrutin.

« Voyez les quatre votes sur l'urgence de la loi de l'enseignement au conseil d'état, sur la grande école, sur les affaires de la Plata, et sur la loi de répression contre les instituteurs dévoués, que les votes accusent la dissolution de la majorité des scrutins. Il est vrai que la victoire d'une voix, d'une unité, victoire péniblement trouvée au milieu des inconcevables erreurs du scrutin, assure un vote d'urgence à la loi. Mais quel succès payable! Au-delà des ministères et presque tous les gouvernements tombent sous de petits triomphes. Quelle force, quelle dignité, quelle considération ce n'est pas pour le pouvoir sur nous!

« Trois fractions partimentaires ont concouru, dans des proportions inégales, à former les 367 voix qui repoussent l'urgence. Pas une seule de ces fractions ne s'est proposée même dans les dix dernières.

« Ces trois fractions sont : 1^o La montagne et ses dépendances; 2^o Ce qu'on appelle le tiers parti; 3^o La portion la plus avancée de l'opinion légitimiste.

« La montagne ne veut ni la loi sur les instituteurs communaux, ni la loi générale sur l'enseignement.

« Le tiers-parti a quelques scrupules au sujet de la loi relative aux instituteurs, mais il veut la loi générale d'enseignement; sagement il écarter la loi Falloux, pour s'en tenir au projet élaboré par le conseil d'état.

« Le parti légitimiste n'attaque pas sérieusement la petite loi; il en reconnaît la nécessité et l'urgence; seulement, comme il s'agit d'un intérêt social du premier ordre, il prétend obliger l'Assemblée à compter avec lui. Il votera la petite loi si on lui garantit

FEUILLETON DU SALUT PUBLIC DU 6 JANVIER 1850.

ESAU LE LÉPREUX.

(ROMAN EN QUATRE PARTIES.)

HISTOIRE DU TEMPS DE DUGUESCLIN.

Suite. — Voir les numéros à partir du 24 août.

— Il fallait bien remplacer mon attelage dévoré cet hiver par les loups du seigneur! Et à qui aurais-je demandé des nobles d'or pour acheter des bœufs? Oui, Jehanne et sa fille traînaient la charrette, comme des bêtes de somme, sous le soleil ardent; la sueur coulait en longs ruisseaux de leurs pauvres membres; l'haleine sifflait entre leurs dents; leurs genoux tremblaient et détaillaient; mais elles avaient bon courage, parce que cette terre qu'elles labouraient à la peine de leurs corps devait leur rendre la vie de nos enfants. Ah! quelle dure vie à acheter, Jésus! J'étais donc là appuyé sur la charrette, et je regardais ces innocents, que vous voyez-là moribonds, joint à ceux pas du tronc nouveau d'un chêne qui faisait fourche à sa racine et qui se bifurquait en l'air comme deux flèches verdoyantes hors de la tresse de l'archer. De les voir jouer et rouler l'un sur l'autre, d'entendre résonner leurs petits rires d'argent, ça nous réjouissait le cœur comme une gorgée de bon vin, et ça nous reposait de la fatigue de midi. Tout-à-coup, ô sainte Vierge miséricordieuse! le rire s'étrangla dans le gosier des enfants; j'entendis deux cris rauques de terreur qui m'appellèrent; ils veulent faire et tombent, le pied embarrassé aux rugueuses racines du tronc et à deux pas j'aperçois

la tête bideuse d'une louve énorme, la bave à sa gueule rouge, à la langue pendante, ses yeux sanglants fixés sur les enfants. Je n'eus pas le temps de parler ni de penser. Je m'élançai, le couteau à la main, et d'un bond je sautai au tronc du chêne. Heureusement la louve était si grosse qu'elle était restée prise dans la fourche et s'y débattait en efforts enragés; ses crocs flairaient les enfants. C'était effrayant à voir. Son hurlement sinistre glaçait le cœur de Jehanne, mais moi je ne l'entendais pas. Je lui enfoncei le couteau dans la gorge. La douleur la fit s'arracher de l'étau qui l'emprisonnait, elle me renversa du choc, et ma main resta mordue dans sa gueule saignante; mais les enfants étaient saufs.

Elle se traîna à terre et expira les yeux ouverts. J'emportai la louve dans ma maison, avec l'aide de mes voisins. Voilà mon crime. Un des gardes du capitaine de venerie m'avait vu sauver mes enfants et tuer le gibier du prince. Il n'y avait pas à nier. J'étais condamné d'avance ainsi que ces pauvres gens qui m'avaient aidé au lieu de me dénoncer. Les archers vinrent dès le soir pour me prendre. Nous avons été avertis à temps et nous avons fui vers les bois en abandonnant nos cabanes que les liches, furieux de manquer leur proie, ont brûlées derrière nous. Notre fuite a été éclairée par l'incendie de nos pauvres logis.

C'est donc ainsi que les seigneurs traitent leurs vassaux en Guyenne? s'écria le vagabond inconnu; mais ils finiront par dépeupler les campagnes!

— Oh! le paysan est heureux sous le gouvernement du prince de Galles, reprit Daniel avec son sourire farouche, en comparaison du Jacques des autres provinces. Le routier, noble ou vilain, mesure sa gloire à son butin. Il assaille les châteaux par échellade, de nuit, met le châtelain en prison et à rançon, et revend le château. Il bute le feu aux maisons des bourgs, et, après avoir forcé coffres et écrians, il disparaît. Quant au paysan, il ne dort plus. Celui qui est riverain d'un fleuve passe la

nuit dans des lies ou dans des bateaux arrêtés au milieu du fleuve. D'autres se creusent des villages souterrains dans la terre et s'y réfugient, heureux quand ils peuvent y cacher leurs bestiaux et y trouver un puits pour avoir de l'air et de l'eau!

— Mais ces paysans sont donc des lâches? dit l'inconnu; pourquoi ne se défont-ils pas contre ces malandrins?

— Parce qu'ils n'ont qu'un rayon pour cuirasse et qu'une fourche pour épée! répliqua tristement Daniel. Deux fois le désespoir les a fait sortir du fond de leurs tanières, mais après de grands massacres les pauvres Jacques ont dû renoncer à la lutte.

— Mais au lieu d'attendre la mort dans les tortures de la faim et d'imposer un horrible supplice à vos enfants, que ne vivez-vous de braconnage? Le gibier manque-t-il donc aux forêts?

— Hélas! sortir de cette retraite, c'est risquer de tomber entre les mains des piqueurs!

— Par saint Jacques de Compostelle! cria le vagabond, mort pour mort, j'aimerais autant la mort par la corde que la mort par la faim; elle n'est pas plus gaie, mais on en souffre moins.

— Tu as raison, reprit le vassal, mais que veux-tu! habitué dès l'enfance à trembler devant ces brillants seigneurs, ces justiciers redoutables, je ne me suis jamais senti le courage de tuer, autrement que pour ma défense, le gibier que seuls ils ont le droit de chasser.

Le voyageur sourit et haussa les épaules en signe de pitié.

— Et pourtant, continua Daniel, j'ai souvent teau au bout de ma flèche un daim gras qui aurait pu servir à nourrir ma famille pendant plusieurs semaines. L'arc était tendu, mais mes doigts n'osaient se détacher de la corde, et le cœur me manquait.

— Aujourd'hui, répliqua le vagabond qui commençait à ressentir lui-même les vertiges de la faim, c'est une

question de vie ou de mort, et il n'y a plus à hésiter.

— Que comptes-tu donc faire? demanda Daniel avec une inquiétude qui commençait à gagner ses compagnons.

— Prends ton arc et tes flèches, et viens avec moi!

— Inappréhendé! murmura le vassal épouvanté; n'entends-tu pas le son des trompes et les abois des chiens se rapprocher de nous?

— Tant mieux! répondit le vagabond en s'emparant de l'arc et des flèches que Daniel tenait d'une main tremblante; nous n'en ferons que meilleure chasse, et ces orgueilleux barons nous serviront de raboteux.

— Tu es trop hardi, vraiment, dit Daniel en retirant l'inconnu et en regardant sur lui des regards brillants de défiance. Tu ne crains donc pas d'attirer les chiens dans cette ravine et de nous dénoncer par ton coup de flèche à leur vengeance? Ne seras-tu point, par hasard, un espion du capitaine de venerie envoyé pour nous tenter?

Un dédaigneux sourire effleura les lèvres du voyageur; il allait répondre lorsqu'un cri de joie sauvage s'échappa de sa poitrine.

Un chevreuil aux yeux bruns et vifs, à la robe fauve, au ventre blanc, aux parties noires, venait d'apparaître au bord de la fontaine et de s'arrêter sur ses jambes tremblantes au haut du sentier, cherchant éperdument le chemin qu'il devait suivre pour déposter les chiens.

Profitant de ce temps d'arrêt, le vagabond banda son arc, visa soigneusement le chevreuil effaré qui ne l'avait pas aperçu et écoutait d'une oreille inquiète le bruit de la chasse; puis la flèche partit et atteignit le pauvre animal entre les côtes.

Les paysans avaient regardé avec stupeur l'action rapide de l'inconnu.

Le chevreuil blessé voulut fuir en emportant dans

que la grande sera votée. Donnant, donnant. Mais cacore il faut s'entendre. Sur le terrain de la loi organique, le parti légitimiste veut tout le contraire de ce que demande le tiers-parti. Il repousse le système du conseil d'état, et exige impérieusement la loi-Faloux.

« On a tant parlé, même hier, de transactions, qu'il faut bien démontrer à ceux qui sont toujours disposés à blâmer le gouvernement, que, dans les conditions qu'en lui a faites, toute transaction devient impossible.

« En effet, s'il lui convenait de s'engager à défendre, jusqu'à ses moindres détails la loi-Faloux, il satisfait sans doute la portion légitimiste de la majorité, mais il ferait jeter les hauts cris à cette autre fraction qu'on appelle le tiers-parti. D'un autre côté, s'il inclinait vers le projet du conseil d'état, comme le voudraient M. Bertand, Saint-Hilaire et ses amis, il courrait les anathèmes de M. Vézin, de M. Rozan, et de M. Thémise Desmasures et de toute l'avant-garde légitimiste.

« Et que veut-il faire le ministère, il l'a fait. Son langage a été loyal et honorable; il ne méconnaît pas le droit souverain de l'Assemblée, mais il remplit son devoir en invoquant, à l'appui de la loi qui se présente, les grands intérêts d'ordre qu'il a mission de défendre.

Nous avons dit que si la république devait périr, elle ne succéderait que sous le coup de socialisme, et cela parce que le socialisme est la destruction de la société, et que la société, lorsqu'elle a pour elle de vie ou de mort, brisera la forme gouvernementale qui voudrait s'élever pour en faire une autre plus appropriée à sa nature et à ses besoins.

C'est la voie que, dès le début de la démonstration, nous avons indiquée de voir le National, qui a combattu en juin 1848 la république démocratique et sociale, se proclamer aujourd'hui socialiste. Il s'attire de la part du Courrier de la Somme la sortie suivante :

« Et c'est pitié, vraiment, de voir les misérables contorsions que fait aujourd'hui ce journal républicain aristocratique, le credo du socialisme en guenilles! « *Republicanisme et socialisme*, nous dit-il, sont deux termes rigoureusement synonymes. Sans socialisme, la république n'a pas de raison d'être; sans république, le socialisme ne peut pas même exister. — La république comme moyen, le socialisme comme but, voilà *DESORMAIS* la formule de la démocratie. »

« *DESORMAIS* se contentent de dire, messieurs, ainsi donc, grands commis de libéralisme, de républicanisme, de démocratie, vous voilà devenus *DESORMAIS* comédiens de socialisme! »

A merveille! en vérité!

Et vous croyez le peuple français assez bête pour se laisser prendre à cette grosse ruse? Et vous croyez qu'il ne comprendra pas pourquoi et comment le socialisme est *DESORMAIS* VOTRE BUT, à vous qui, à quelques mois, traitiez le socialisme à coups de canon, et jurez le socialisme sur les pontons par effroi et sous jugement!

Vous croyez qu'il ne comprendra pas pourquoi et comment le socialisme est *DESORMAIS* VOTRE BUT, à vous qui, à quelques mois, traitiez le socialisme à coups de canon, et jurez le socialisme sur les pontons par effroi et sous jugement!

Vous croyez qu'il ne comprendra pas pourquoi et comment le socialisme est *DESORMAIS* VOTRE BUT, à vous qui, à quelques mois, traitiez le socialisme à coups de canon, et jurez le socialisme sur les pontons par effroi et sous jugement!

Le peuple vous comprend et vous juge. Il paie assez cher aujourd'hui l'équivalent de ce qu'il a porté un jour à se livrer à vous et à se faire l'instrument aveugle de votre insolente exaltation, pour ne pas vous servir une fois encore de marionnette.

Le peuple sait que si vous avez voulu la république au lieu de la monarchie, ce n'est pas pour lui, c'est pour vous; et qu'il ne peut pas se laisser arrêter par vous à servir ses intérêts et ceux de la France.

ments, de luxe, de plaisirs et de voluptés aux dépens du trésor public que vous avez épuisé.

Le peuple sait que si vous lui avez donné le vote universel, ce n'était pas dans le but de l'élever en l'instituant à la vie politique, mais dans l'espoir d'assurer votre domination en l'appuyant sur la complaisance inintelligente du nombre.

Le peuple sait que tant que vous avez été les maîtres et seigneurs, les despotes et les fastueux sardanapales de la république, loin de vous dire socialistes, et de vous proposer le socialisme comme but, vous prononchiez anathème contre tout ce qui tendait à vous troubler dans la voluptueuse jouissance de la république, qui était à votre avis ALORS, parce qu'elle vous donnait les richesses et les honneurs à profusion, le dernier mot de la perfection sociale.

Le peuple sait que vous n'avez commencé à trouver la république insuffisante que du jour où, lassés du pouvoir par la colère et le dégoût de la nation, vous avez voulu vous échapper la proie que vous dévoriez avec tant de délices, sans vous soucier, certes, du sort de ceux qui avaient fait au-dessus de vous.

Le peuple sait que si le socialisme, que vous traitiez naguère comme votre implacable ennemi, est *DESORMAIS* votre BUT, c'est parce que, redevenus sous la république ce que vous étiez sous la monarchie, des ambitieux doués d'un insatiable appétit, mais aussi ignorants et aussi impuissants qu'avant, vous voulez faire de la république ce que vous avez fait de la monarchie, et recommencer, après un 24 février socialiste, les ignobles saturnales du 24 février républicain.

Le peuple sait tout cela, messieurs, et il sait surtout que ce n'est toujours à ses dépens que vous vous proposez de donner incessamment le jet des évolutions que vous avez préconisées, sans doute, mais qu'il apprécie, lui, *DESORMAIS*, à sa juste valeur.

Le peuple ne sera pas dupe de vos audacieuses apostrophes et de votre orgueil.

Mais vous avez bien échappé un mot que nous voulions qu'il retenait, et auquel nous ferons porter toutes nos conclusions :

« Sans socialisme, avez-vous dit, point de république! — Or, la France ne veut point de socialisme... »

« Et c'est là, messieurs, que se trouve tout le secret de la situation. »

L'Observateur Romain annonce que le général en chef de l'armée espagnole, E. de Cordone, est arrivé à Rome le 27 décembre et a fait immédiatement une visite à M. Garagay d'Hières.

Deux compagnies du 2^e régiment d'infanterie française sont parties pour Rieth où elles vont remplacer les Espagnols.

(Correspondance spéciale du SALUT PUBLIC.)

Paris, 3 janvier 1850.

Il ne faut pas s'y tromper, le vote d'hier est un symptôme grave; ce n'est pas encore un événement, mais il en fait présenter beaucoup. N'est-ce pas une chose déplorabile de voir une assemblée souveraine divisée en deux parts si égales que le moindre déplacement d'une ou deux voix peut changer ses décisions et faire dire un jour oui à ce souverain irresponsable et le lendemain non? N'est-ce pas un malheur que les destinées d'un grand peuple dépendent de l'insouciance d'un représentant, d'un accident, d'une maladie, d'une chute ou d'un rhume qui retiendrait chez lui tel ou tel membre de l'Assemblée? Quelle autorité veut-on que des résolutions prises à une aussi imperceptible majorité aient dans un pays où l'on est toujours disposé à mettre en question la valeur de la loi?

Je le répète, ce vote est un grave et menaçant symptôme, rapproché surtout des deux votes qui l'ont précédé soit sur la garde mobile, soit sur l'affaire de Montevideo. Que ces trois votes où il y a tant de confusion et d'impuissance aient eu le temps de se répandre dans la France entière, et ils en rapportent un sentiment de défiance universelle contre le mérite d'une assemblée qui ne sait pas avoir une volonté ferme, une pensée énergique.

On peut faire sur le vote d'hier de longues dissertations et de magnifiques discours, mais ce vote est un fait dont rien n'altérera la portée. Toute la soirée et ce matin l'opinion publique à Paris en était vivement préoccupée et d'une manière fort défavorable à l'Assemblée.

Ce sont les légitimistes qui en cette occasion ont fait cause commune avec la montagne, et qui ont amené le résultat que je déplore si vivement. Cette alliance étrange s'est renouvelée plusieurs fois depuis quelquel temps, et à chaque occasion le parti légitimiste en est sorti amoindri et déconsidéré. Encore quelques coalitions de ce genre, et ce parti si honorable sera irrévocablement compromis par les meneurs trop ardents qui en font l'instrument de leurs passions.

Le président de la république est affecté de l'attitude que prend l'Assemblée; il entrerait de grandes difficultés dans l'indécision et la mobilité de ses votes, et, loin de se réjoir de la voir ainsi s'amincir elle-même, il se fermaud où le principe d'ordre trouvera l'appui nécessaire à son triomphe si la représentation nationale est impuissante.

Le ministère a cru que ce vote était un acte d'hostilité contre lui, et il a eu un instant l'intention de se retirer; mais ce n'est pas lui qui est en jeu, c'est l'Assemblée elle-même qui se déchire et qui porte la faute dans son propre sein. Le ministère n'y est pour rien; on l'a compris à l'Elysée, et l'on a refusé les démissions que le cabinet tout entier offrait hier au soir.

Le parti modéré se préoccupe des trois re-représentants que Paris doit nommer bientôt. Ses candidats sont MM. de Rambuteau, ancien préfet de la Seine, le général d'Arbouville et Lavaillant. M. de Rambuteau a l'honneur d'être l'un des bons souvenirs parmi la population parisienne que son nom ne saurait rencontrer une opposition sérieuse. Quant à M. d'Arbouville, c'est un de ces généraux sur le courage desquels on peut compter. Il prendrait place à l'Assemblée à côté de Grammont, des Tartas et autres qui, libres de toute coterie, font aux doctrines anarchiques et à leurs partisans une si rude guerre. Quant au général Lavaillant, il a gardé plus longtemps que de raison les illusions de l'Ecole polytechnique. C'est à trente ans, d'ordinaire, que le polytechnicien abandonne les idées préconçues et les systèmes mathématiques appliqués aux opinions politiques et sociales pour entrer dans la vie réelle et dans la sérieuse observation des faits.

M. Lavaillant aurait fait exception à cette règle générale et serait demeuré un peu *rouge*; si cela est, il faut le repousser, car au point où l'on en est arrivé, il ne faut ni convictions chancelantes ni consciences douteuses, il faut nettement et franchement luter contre la révolution.

L'Assemblée ne paraît hostile de son vote d'hier et depuis deux heures elle en fait son acte de contrition. C'est presque à regret qu'elle en a décliné la responsabilité.

Travaux parlementaires.

La commission spéciale chargée d'examiner la proposition de M. Desmousseaux de Givré, tendant à réintégrer dans leurs fonctions les magistrats de la cour des comptes révoqués à la vertu du décret du 18 avril 1848, a terminé son travail. Elle propose, par l'organe de M. Chevigny, son rapporteur, de déclarer l'urgence et d'adopter la proposition amendée.

— On a distribué ce matin l'Un article additionnel au projet de loi relatif au gouvernement oriental de M. Raadot, aux termes duquel la France cesserait le paiement du subsidé stipulé par la convention du 12 juin 1848 en faveur de Montevideo; 2° Un amendement analogue de M. Francisque Bouvet, aux termes duquel les Etats-Unis et l'Angleterre seraient invités par la France à arbitrer, dans un concert commun, au sujet des affaires de la Plata.

— La commission des crédits supplémentaires a examiné hier, comme l'ont annoncé plusieurs journaux, l'amendement de M. de Rancé, tendant à faire voter un crédit de dix millions pour appuyer, par une force suffisante, nos négociations avec la Plata. On a discuté jusqu'à 6 heures, et on s'est séparé sans rien décider. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que M. Daru a été invité à présenter à ce sujet un projet de résolution qui sera examiné demain par la commis-

sion, et après-demain probablement par l'Assemblée, en séance publique.

Lettre politique et financière.
Paris, 3 janvier 1850.

Le déplorable vote qui est sorti du scrutin dans la séance de l'Assemblée législative d'hier, n'a pas produit sur les fonds publics le mauvais effet qu'on en aurait pu attendre.

Hier soir et ce matin le 5 0/0 est descendu, il est vrai, à 92 55, mais au parquet il a été constamment demandé, et s'est élevé et ferme à 92 80, en hausse de 5 c. sur hier.

Le 3 0/0 reste, sans changement sur hier, à 56 80; quant aux autres valeurs, elles n'offrent pas, pour la plupart, de variations notables.

Les affaires ont été beaucoup moins animées qu'hier, et aujourd'hui, malgré la bonne tenue de la rente, il est probable que l'affaire des instituteurs primaires en arrêtera l'essor. Ce qui est favorable à la hausse, c'est que la rente paraît être au moment dans des maîtres solides, et que les spéculateurs de la hausse restent fermes sur leurs opérations tant qu'il ne survient aucun événement politique inquiétant. Les nouvelles étrangères n'ont plus d'influence sur la place; on ne discute que des questions intérieures, et celles qui sont en ce moment sur le tapis peuvent profiter, suivant leur solution, de grandes variations sur les fonds publics.

CHRONIQUE PARISIENNE.

On assurait ce matin que le ministère avait offert hier au soir sa démission collective au président de la république.

Quoi qu'il en soit, toute la matinée depuis 9 heures jusqu'à une heure de l'après-midi, les députés et certains ministères, au palais Bourbon et à l'Elysée ont été incessamment occupés.

D'un autre côté, de longues conférences ont été tenues, hier au soir et ce matin, par plusieurs membres de la majorité. Le général Cavaignac assistait hier et aujourd'hui à la séance.

— L'intimité du président de la république avec le général Changarnier est plus grande qu'on l'imagine. Ce fait paraît pour tous redéclaré à néant quelques bruits qui s'étaient répandus sur de prétendues dissidences entre ces deux éminents personnages.

— On nous assure que le comité de l'Union Electorale de Paris doit proposer la liste suivante aux choix des électeurs pour les trois nominations à faire au remplacement de MM. Boichev, Rancé et Considérant: MM. les généraux Duos, de Labitte, Rostolan, d'Arbouville et Lavaillant; de Rambuteau et Persit, anciens pairs de France; Amédée Thayer; Luicau, ancien député de la Vozée; Boujean, ancien membre de la commission; Fabbé d'Ambronville, ancien député de la Seine; de la Rochebeaucourt, ancien député de la Seine; de la Rochebeaucourt, ancien député de la Seine; de la Rochebeaucourt, ancien député de la Seine.

— On assure qu'une circulaire du ministre de la justice adressée aux procureurs généraux et aux procureurs de la république, pour recommander de surveiller la conduite des instituteurs primaires, et de déférer aux tribunaux correctionnels ceux d'entre eux qui, à l'occasion de leur enseignement, auraient tenu des propos séditieux ou des discours contraires à la religion ou à la morale. Cette circulaire a été écrite à la demande d'un grand nombre de préfets.

— On dit qu'il est question de nommer M. de Perreux, maire de la commune de Nogent-sur-Marne, ami personnel de la famille Bonaparte, à Munich (Bavière). Le poste de Madrid lui avait été offert dans le principe. M. de Perreux est le neveu du général Piat.

— Le ministre de la marine vient de décider l'ordre d'armer trois bâtiments de guerre pour aller renforcer l'escadre de la Plata. Ces bâtiments devront être prêts à partir aussitôt le vote de l'Assemblée sur la question de la Plata.

— On assure que l'affaire des îles Sandwich est

son flanc la flèche mourante, mais ses jambes fléchirent sous lui et il tomba baigné dans son sang, en poussant un gémissement plaintif.

Le vagabond rambla rapidement le sentier et, chargeant ses deux gibiers sur ses épaules, il rejoignit les vassaux ébahis de tant d'audace et surtout de tant d'adresse. Bien le repos qu'ils avaient eu prospective leur fit bientôt oublier leurs injurieux soupçons, et la joie se peignit sur les visages de tous ces affamés.

— Par celui de ces l'été en riant l'inconnu tout en se déchargeant de son fusil, voilà qui va rompre la chasse et mettre les chiens aux abois.

— C'est un coup hardi qui prouve que ce n'est pas toujours celui qui chasse la bête qui la tue, dit Daniel.

— Ne chassons pas encore victoire, mes maîtres, car ce n'est pas au plus toujours celui qui la tue qui la mange, répondit le vagabond en commençant à dépecer le chevreuil en venant expérimenter.

En effet, tandis que les vassaux, dans leur avidité, ramassaient les uns des branches sèches et que les autres ramenaient les branches presque éteintes, ils entendirent la voix des chiens se rapprocher et les clameurs confuses de la chasse devenir de plus en plus distinctes.

Tous les paysans tréssaillèrent, en tendant l'oreille. L'inconnu seul resta impassible.

En présence du péril imminent, les serfs sentirent se réveiller en eux les soupçons que leur avait inspirés l'inconnu.

— Oh! je me doutais bien qu'il ne s'était glissé parmi nous que pour nous livrer aux serfs de vénerie, s'écria Daniel.

— Pas de pitié pour le traître! ajoutèrent les autres paysans en tirant leurs couteaux.

— Ça, mes compagnons, dit le voyageur qui se mit en tête, ne se jeteront pas sur l'inconnu tout en se déchargeant de son fusil, car ce n'est pas au plus toujours celui qui la tue qui la mange, répondit le vagabond en commençant à dépecer le chevreuil en venant expérimenter.

Le bruit des cors se rapprochait toujours. Les paysans, d'abord subjugués par l'énergie de l'inconnu, se sentirent mordus au cœur par une frénésie de rage, et se jetèrent sur lui pour l'entraîner avec eux dans le fourré, tandis que Daniel lui criait :

— Pourquoi veux-tu te séparer de nous, si tu n'es pas un espion? Partage notre sort. Tu seras découvert et pendu, ou tu te sauveras avec nous!

Il était temps. Les chiens, remplissant l'air de leurs cris furieux, fondirent comme une avalanche sur la place où gisait le chevreuil éventré.

chercheront pas le braconnier qui a tué cette bête! La flèche qui l'a percé n'a pu tomber du haut des airs! L'arc de Daniel est resté sur l'herbe! Laissez-moi donc essayer de détourner leurs soupçons sur moi avant que les chiens ne prennent ce taillis et ne le fouillent de leurs gueules sauglantes!

Et il s'élança rapidement hors du fourré, où serfs, femmes et enfants restèrent blottis. Il fut aussitôt assailli et entouré par la meute haineuse, et il commençait à craindre de ne pouvoir se dégager de ce cercle de bêtes dont l'ardeur de la chasse avait irrité les instincts féroces, et qui se culbutaient les uns les autres pour le déchirer comme une proie, lorsque les piqueurs arrivèrent, et parvinrent, à force de cris et de coups de fouet, à leur faire lâcher prise.

Sir Stephen Cosington, qui précédait le prince de Galles, parut alors au haut du sentier, et ayant compris d'un coup d'oeil de quoi il s'agissait, désespéré de voir la chasse rompue, il ordonna qu'on pendît le braconnier sur l'heure.

Les piqueurs, à défaut de corac, délièrent celles qui accouplaient les chiens de la réserve. Pendant ces apprêts assez tristes pour l'inconnu, Edouard de Galles arriva lui-même sur la hauteur au milieu de ses lords et barons. Après avoir contemplé la scène bizarre qu'offrait en ce moment la foudrière, il descendit de cheval et se dirigea vers le groupe formé par le vagabond, le piqueur et les chiens.

Le coupable n'avait pas proféré une plainte, n'avait pas jeté un cri de détresse ou de grâce. Le prince de Galles, qui aimait les caractères courageux, s'approcha de lui :

— Tu es bien hardi, ribaud, d'avoir osé tuer la bête que ton seigneur poursuivait et que ses piqueurs avaient rabattue; bien maladroit, car tu ne pouvais manquer d'être surpris; bien orgueilleux, puisque tu n'implores pas de pitié.

— Vous n'êtes pas mon seigneur, répondit-il avec un fier sourire; j'ai tué le chevreuil parce que j'étais sûr que vous voudriez interroger celui qui vous avait tué, car j'ai chassé; je ne demande pas de grâce parce que j'ai mis le crime dont on m'accuse et que, suivant la coutume d'Angleterre, je mérite la mort!

Le Prince-Noir le regarda avec une profonde surprise.

— N'as-tu donc rien à offrir d'Edouard de Galles? reprit-il.

— Une seule chose, répartit le vagabond en regardant avec indifférence ses deux chevreaux blancs suspendus aux cordes. Avant qu'on ne me passe autour du cou la corde de vos chiens, permettez-moi de recommander mes deux à Dieu!

Edouard, de plus en plus étonné de cette réponse extraordinaire, lui fit signe de la main qu'il lui accablait le temps de faire sa prière.

— Est-ce que le digne évêque de Ségovie ne vous accompagnerait pas, messieurs? demanda le vagabond en promenant autour de lui ses regards brillants d'un air sombre.

— Quels rapports un ribaud comme toi peux-tu avoir avec l'évêque de Ségovie? répartit le prince de Galles.

— C'est moi, seigneur, qui hier soir ai tenu l'étré dans le moment où il entra dans le fourré, et je désirais qu'il pût m'assister aujourd'hui, au moment où je vais être lancé dans l'éternité.

— Tu te passeras forcément de son pieux office, car il n'a pas cru devoir prendre sa part d'un plaisir aussi mondain que celui de la chasse.

— Qu'à cela ne tienne, seigneur, répartit froidement le vagabond. N'éprouvant pas le besoin d'être pendu sur l'heure, je consentirai volontiers à attendre jusqu'à demain.

En. GONZALES.
(La suite au prochain numéro.)

VARIÉTÉS.

Sir Robert Peel vient d'adresser à ses fermiers une lettre dont nous croyons utile d'extraire quelques passages :

« Je n'ai pas, dit-il, la prétention de vous offrir des conseils pour l'administration pratique de vos fermes, mais je puis vous donner à méditer cette vérité que, si quelques-uns d'entre vous ne produisent pas en moyenne plus de dix-huit à vingt boisseaux de blé par acre, et si d'autres, dans des conditions égales et avec des terres de même classe, en produisent quarante, et si ce produit s'obtient non par des frais additionnels, mais au moyen de sages dispositions, de l'étude des faits et des produits de la science, d'une bonne dispensation du travail, d'une disposition bien entendue de tous les moyens d'engrais, du soin qu'ils mettent à recueillir à la terre tous les éléments de fertilité que chaque récolte lui enlève, je puis vous dire sans présomption que ce ne sera ni le chiffre de la production qu'on vous accordera contre la production étrangère, ni la réduction du taux de vos fermages, qui vous mettront en position de tenir contre une concurrence qui, cette fois, ne vous viendra que de vos concitoyens eux-mêmes. »

« Pour aider aux efforts qui seront nécessaires pour soutenir avec succès cette concurrence, je vous soumets les propositions suivantes :

« La rente due à la Saint-Michel sera payable, suivant l'habitude, d'ici à quelques jours. Dans le cas où tous les fermiers qui occupent plus de dix acres de terres paieraient la rente de la Saint-Michel et l'arrêté qu'ils peuvent devoir encore, je mettrais de côté 20 0/0 de la rente des six derniers mois, que j'appliquerais, sous la direction de mon agent général, avec l'approbation du ténancier, aux travaux les plus capables d'améliorer la situation des fermes. »

« Je donnerai la préférence aux dessèchements, à la suppression des haies et clôtures inutiles, à tout ce qui peut prévenir la perte ou le mauvais emploi des engrais. Il ne sera jamais rien demandé au fermier pour tous les frais que nécessiteront de tels travaux. »

« Si sur quelques-unes de vos fermes des travaux de dessèchement sont nécessaires, je me chargerai des travaux aux mêmes conditions qu'apparaissent; le fermier portera les matériaux et paiera quatre pour cent sur le débours. Quant aux autres améliorations permanentes, exigeant des dépenses que le fermier ne peut pas convenablement faire à lui tout seul, mais auxquelles il vou-

drait concourir dans une certaine proportion, j'accueillerai avec empressement toute proposition qui me serait faite en ce sens. »

« Cependant si quelqu'un de vous, ayant l'intention de faire quelque dépense pour l'amélioration de sa ferme, désire contracter un bail pour plusieurs années, je ne ferai aucune difficulté à le lui accorder, s'il m'offre de suffisantes garanties de fortune et d'habileté. »

« J'ai pensé qu'il vous serait avantageux que je vous fisse connaître bien clairement mes vues et mes intentions sur des matières qui touchent si profondément à vos intérêts, et j'espère l'avoir fait dans un esprit digne des longues et amicales relations qui ont toujours existé entre nous. »

« Croyez moi, etc. » ROBERT PEEL. Nous appelons les sérieuses méditations de tous les propriétaires de la France sur cette grave détermination de l'an des plus riches possesseurs de terres de l'Angleterre.

Sir Robert Peel n'hésite pas à apporter dans la gestion de ses biens les réformes énergiques et intelligentes qu'il a conseillées à son pays dans l'administration de la fortune publique.

Sir Robert Peel sait que la terre produit en proportion croissante de ce qu'on lui confie, et passant sans hésitation de la théorie à la pratique, il offre à ses fermiers les moyens d'apporter à leur culture les améliorations que la science et l'expérience enseignent. C'est un grand exemple que nous convions nos concitoyens à imiter chacun dans la proportion de sa fortune.

Les améliorations faites sur une terre par un fermier intelligent, avec l'aide et sous la surveillance d'un propriétaire, ne profitent pas seulement au pays qu'elles dotent d'une plus grande abondance, au fermier qu'elles enrichissent; elles sont encore plus utiles au propriétaire, dont elles assurent les rentrées de fermage et dont elles garantissent les locations à des prix toujours de plus en plus élevés.

Cette entente si facile à établir entre le fermier et le propriétaire, si profitable pour tous, peut avoir une influence précieuse sur les destinées du pays. Confondant leurs intérêts dans des entreprises d'une utilité commune, propriétaires et fermiers se rapprochent, se comprennent mieux et se trouvent naturellement amenés à marcher d'un pas égal dans la voie du maintien de l'ordre et de la prospérité.

BOURSE DE PARIS. — 3 Janvier 1850.

Table of stock market prices for Paris on Jan 3, 1850. Columns include 'au comptant', 'à 90 jours', and 'à 120 jours'. Items listed include Quatre Canaux, Banque belge, Banque de France, Obligations de la ville de Piémont, etc.

BOURSE DE LYON DU 3 JANVIER 1850.

Table of stock market prices for Lyon on Jan 3, 1850. Columns include 'COMPTANT', 'LIQ. DU 15 JAN.', and 'DE 31 JAN.'. Items listed include 5 0/0, 5 0/0 (coupures), 5 0/0 Piémontais, etc.

Grand-Théâtre. — Représentation de Mlle Lavoye.

Ne Touchez pas à la Reine, opéra comique en trois actes. — La Fiancée du Magot, ballet en trois tableaux. On commencera à six heures et demie. CELESTINS. — Le Juif Errant, drame en cinq actes et douze tableaux. On commencera à six heures. GALERIE DE L'ARGUE. — Soirée d'adieu. — Aujourd'hui dimanche, spectacle extraordinaire. — Neptune et Vénus. — Diane au Bain. — Le Massacre des Innocents. — L'Arbre d'or. — Ariane. — Jésus mourant sur la croix. — Grand tableau final intitulé les Adieux et le Départ. Intermède de physique amusant par M. de Linski. Le spectacle sera terminé par les ombres macabres. On commencera à six heures trois-quarts. JARDIN-D'HIVER. — Grande fête extraordinaire. — Tirage du Gâteau de l'Épiphanie. — Frère et Sœur, comédie par des enfants. — L'Anglais mélancolique, chansonnette comique par M. Narceisse, artiste des concerts parisiens. — Quadrilles, valets, polkas, par l'orchestre. — Pièces nouvelles par Gégé et Co. On commencera à cinq heures.

CONDITIONS DE LA CONDÉDITION DE LYON.

Nombre de ballots entrés à la Condition : 84. — Boies ouvrées : 62. — Grèges : 20. — D'arriver au 1er place : 436.

M. ROBERTI, physicien-prévidentaire et mécanicien, attaché naguère au théâtre de la Galerie-de-l'Argue, prévient le public que pour répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, il prolongera son séjour à Lyon. Il se tient à la disposition des sociétés et des pensionnaires pour donner des séances particulières de physique, prestidigitation, magie, magie blanche, polygramme, jeux chimiques, épreuves, etc., etc. C'est une occasion dont on ne peut pas se priver. Les personnes qui voudront donner plus de charme et d'éclat aux soirées qui seront données et livrer M. Roberti tient en réserve des tours nouveaux qu'il s'empressera d'offrir dans les réunions où l'on voudra bien l'appeler.

Le Directeur du Salut Public, E. JORDANIS.

AVIS.

Le maire de la commune de l'Arbresle donne avis que, conformément à l'article 8 de la loi du 5 mai 1841, le plan parcellaire des terrains particuliers à occuper pour l'ouverture et le redressement du chemin vicinal de petite communication n. 5, tenant de la route départementale n. 5 aux Carrières de Saint-Bis, par la maison Gublet, en ce qui concerne la partie de ce chemin, située sur le territoire de l'Arbresle, est déposé à la mairie de cette commune, où chacun pourra en prendre connaissance, pendant huit jours, à dater de la publication du présent avis. Un procès-verbal est ouvert à la mairie, pour recevoir, pendant le même délai, conformément à l'article 7 de la loi précitée, les déclarations ou réclamations qui seront faites véritablement. Celles que les parties intéressées pourront faire par écrit, seront annexées au procès-verbal. A l'Arbresle, le 2 janvier 1850. (25) Le maire, L. CLÉMENTON.

Etude de M. ARNOUX, avoué à Lyon, place Saint-Jean, 8.

VENTE JUDICIAIRE En l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon. 1° D'UNE MAISON DE MAISON, située à Lyon, Grande-Rue de l'Hôpital, 20, sur la mise à prix de 20,000 fr. 2° D'UN TERRAIN, situé à la Guillotière, Grande-Rue, 50, composé de maison, jardin, cour et hangar, sur la mise à prix de 48,000 fr. Et 3° DE DEUX TERRAINS, situés en la commune de Vernisieux, arrondissement de Villefranche (Isère), sur la mise à prix totale de 7,600 fr. Dépendant de la succession de Jeanne Vernay L'adjudication aura lieu le 12 janvier 1850. (24)

Etude de M. PHELIP, avoué à Lyon, place du Change, 4. VENTE PAR LICITATION En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon Du 26 JANVIER 1850, à midi, DE MAISON

COUR ET JARDIN, Situés à Caluire, faubourg de Bresse, n. 126, Servant à l'exploitation de l'Hôtel de Bresse. Appartenant aux sieurs Duinge et Rivand, Sur la mise à prix de 12,000 fr. D'un revenu de plus de 4,200 fr. S'adresser, pour les renseignements, à M. PHELIP, avoué à Lyon, place du Change, 4, ou à M. Groz, avoué à Lyon, rue de l'Argent, 46, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. (20) PHELIP.

Etude de M. RUBY-LOUIS, avoué à Lyon, rue Centrale, 11.

VENTE VOLONTAIRE Ensuite de conversion sur publications judiciaires, D'UNE MAISON, Sise à Lyon, place Saint-Jean, 6. Le samedi vingt-six janvier mil huit cent cinquante, heure de midi, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice, place de Roanne, il sera procédé à l'adjudication, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, d'une belle maison et dépendances, sise à Lyon, place Saint-Jean, 6, au-dessus de la somme de soixante mille francs. Mise à prix 60,000 fr. Signé: RUBY-LOUIS.

NOTA. — S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Ruby-Louis, avoué poursuivant ou au greffe du tribunal civil de Lyon où le cahier des charges est déposé. (19)

Etude de M. MOULIN, avoué à Lyon, place des Carmes, 2.

VENTE D'UNE MAISON Avec emplacement de terrain, cour et jardin, Le tout de la superficie d'environ treize ares vingt-cinq centiares, sis à la Guillotière, au lieu de la Bure, chemin de Ronde et du Sacre-Cœur, et confiné au midi par le chemin de Ronde, au midi par la propriété Martin, au nord par une rue projetée, et au nord-est par le chemin du Sacre-Cœur. La maison, en pierre, moellon et briques, a, au midi, rez-de-chaussée et deux étages, et, au nord, rez-de-chaussée et premier étage seulement. Le tout appartient au sieur Jean Paquet, caféier, qui habite la maison à vendre. Cet immeuble sera vendu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice, place de Roanne, le 2 février 1850, par-dessus la mise à prix de six mille francs, c'est-à-dire 6,000 fr. S'adresser, pour les renseignements, à M. MOULIN, avoué, ou au greffe du tribunal civil de Lyon, où est le cahier des charges. (21)

TRAITEMENT SPECIAL, sans mer sans mer, essence de saïsepaille (extraire alcoolique de saïsepaille du Code médicamenteux), est sans contredit le médicament le plus sûr pour guérir les maladies anciennes et nouvelles, dartres, gales, rhumatismes, vices du sang, boutons, etc. Voir le prospectus délivré gratis. PRIX DU FLACON, 3 FR. L'injection de Tanna guérit en trois ou quatre jours les écoulements les plus opiniâtres. On trouve ces deux précieux médicaments à la pharmacie Bayon, rue Neuve, 7. (1897)

A VENDRE Un Corps de Domaine

DES MAZARINETS, Situé à 500 mètres de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), Entre deux routes de grande vicinalité. Composé de vastes bâtiments d'exploitation, bâtiment de vigneron avec cuve et pressoir, prés, terres, vignes et bois, presque d'un seul tènement, d'une superficie de quarante hectares. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à Châtillon, soit à M. de Lozier, propriétaire, soit à M. Bézat, successeur de M. Aiche, notaire. A VENDRE, dans la même étude, plusieurs propriétés de différentes valeurs. (22)

VENTE DES MATÉRIAUX

Provenant des maisons en démolition pour le prolongement de la rue St-Côme. Ces matériaux consistent en belles fermatures, jolies boiserie de salon et autres, gros bois, trais de latte et autres en grande quantité, planches, grandes pompes, portes, croisées et tout ce qui concerne les bâtiments en général, calorifères et fourneaux. S'adresser rue Saint-Côme, à MM. BURAT frères. (1694)

A louer de suite, un local HOTEL très-bien situé, distribué et agencé confortablement pour un hôtel meublé à l'instar de Paris. Cet hôtel coûterait peu à monter. S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Miosol, place des Terreaux, 5 de midi à deux heures. (1184)

En vente chez GUILBERT, libraire, rue Puits-Gaillet, 3.

LA PRÉSERVATION PERSONNELLE Nouvelle édition avec 40 gravures colorées. 20,000 EXEMPLAIRES VENDUS. — PRIX : 5 FR. SOUS ENVELOPPE. Traité médical sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, provenant de la contagion et des habitudes vicieuses qui tendent à détruire toutes les attributs de la virilité. — Traité sur le mariage, ses secrets et ses désordres, sur les maladies des organes de la génération, avec 40 figures représentant ces organes à l'état sain et malade, et les déplorable effets produits sur eux par l'onanisme et les excès, avec les observations pratiques sur la stérilité, l'impuissance précoce, la débilité, l'onanisme, la syphilis, le resserrement, les maladies nerveuses, la gastrite, l'hydropisie, la folie, etc.; par le docteur S. LAURENT, médecin consultant, Bedford square, 37, à Londres, membre de l'Université d'Edimbourg, de la société médicale de Londres, etc., etc.

LA SCIENCE DE LA VIE, Secret pour vivre longtemps, ou comment il faut vivre et pourquoi; Suivie d'observations pratiques sur la santé et la maladie, et de l'exposé de cas divers. — Un volume illustré de planches anatomiques et orné d'un superbe portrait de l'auteur. — Prix : 4 fr. sous bande. Ces deux indispensables et excellents livres devraient se trouver dans toutes les mains; c'est la guide le plus sûr pour le raffermissement, le rétablissement de la constitution et de la virilité. Moyennant 20 centimes, chacun de ces volumes peut être reçu franco bureau restant ou à domicile. — (1898)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. BAEL et BOUTHER, fabricants de cigares et bougies, devant rue Pizay, près la rue Croissant, viennent de transporter leurs magasins et comptoir, place de la Fromagerie, à l'angle de la rue Croissant. On y trouvera un très-grand assortiment des produits de leur manufacture de Valenciennes, tels que cires de toute espèce, bougies, savons, chocolats épais, et tout ce qui a rapport à ces diverses branches d'industrie. (22)

EN VENTE VUE DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU,

Paysage à l'huile sur toile, par M. HUBERT, Ayant fait partie de l'Exposition du Louvre de 1841. Ce tableau, considéré comme le chef-d'œuvre de son auteur, a été l'admiration du public parisien. — S'adresser, pour le voir, chez M. BERGAND, 10, rue de la Harpe, de midi à cinq heures. (23)

CHOCOLAT MENIER.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT : 1832, 1834, 1839, 1844. Usine hydraulique à Noisiel-sur-Marne. Comme tout produit avantageusement connu, le Chocolat Menier a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées et remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. — Les amateurs de cet excellent produit dont la supériorité est incontestable, devront exiger que le nom de MENIER soit sur les étiquettes et sur les tablettes. — DÉPÔTS chez MM. les pharmaciens et marchands épiciers de Paris et de toute la France. (1240)

Jardin-d'Hiver.

M. CHEVERRY, chef de culture de cet établissement, a l'honneur de prévenir qu'il a toujours à la disposition des amateurs de fleurs une très-grande variété en plantes fleuries, tels que camélias, bruyères, corea primula, violettes de Parme, pensées, tulipes, lauriers - Chine, collats, rosiers, etc. Ayant donné une extension considérable à cet établissement, on trouvera également chez lui une très-grande quantité de plantes de serre tempérées et de serre chaude à 50 p. 0/0 au-dessous du cours de tous les catalogues des autres établissements horticoles de la ville. Il a également un très-grand assortiment de graine de fleurs, entre autres une des plus belles collections de roses-mémorites pyramidale, double, au prix de 30 p. par paquet, par couleurs réparées. Toutes les plantes et vases fleuris sont vendus à prix fixe et marqués en chiffre, de 15 à 50 c. pour la plupart, de sorte que pour une somme très-modique il est possible à un amateur de garnir de fleurs son appartement pour une partie de l'hiver. Toutes les plantes achetées sont portées en ville sans aucune rétribution. M. Cheverry se charge aussi de faire, sur commande, bouquets de fête, de bal, couronnes, garnitures de robes, bouquets de cravate, en fleurs naturelles montées comme les fleurs artificielles à l'instar de Paris. Il se charge de garnir et d'entretenir au mois les jardinières de salon, garnit également les appartements pour bals, ou soirées et fait la garniture de surtois de table, etc., etc.

Les amateurs d'horticulture ne peuvent donc mieux s'adresser qu'au chef de culture du Jardin-d'Hiver. Ils trouveront dans ses serres un choix de fleurs très-varié, le tout aux prix les plus modérés.

AVIS.

ON RECHERCHERAIT des jeunes gens actifs et intelligents. S'adresser rue Thomassin, 8, au 2^e au-dessus de l'escalier, de midi à quatre heures. — Une bonne tenue est exigée. (7)

TRÈS-BEAUX OBJETS RELIGIEUX POUR ÉTRENNES, riches nouveautés en ivoire, or et argent. Magasin de M. HERBIBERT FLEBON, Cloître Notre-Dame-de-Fourvières, 7. (1833)

A VENDRE A L'AMIABLE

Les MOULINS de Belleville-sur-Saône, composés de cinq pairs de moulins, sur les lieux, et pour connaître les conditions de la vente, à M. DENILLOX, avoué à Vill'franche. (18)

COLLAGE DES VINS.

Fondée pour la clarification des vins rouges et blancs. Dépôt général chez M. AUG. DÉRIARD, pharmacien-bouilleur, rue Tupin, 16, à Lyon. (1599)